

L'actualité juridique et fiscale internationale de L'Agefi Actifs (1^{er} juin-12 juillet)

Procédure de régularisation, convention sur les successions, échange d'informations,

Suisse, liste HSBC, rapport DGFIP, UBS

Procédure de régularisation

Le 21 juin, par l'intermédiaire d'une [circulaire](#), le ministre délégué chargé du Budget a précisé les détails de la procédure de régularisation. La procédure sera [pérennisée](#).

Signature de la Convention franco-suisse sur les successions

Le 11 juillet 2013, la Convention fiscale franco-suisse sur les successions a été signée. Elle facilitera aussi les échanges d'informations en permettant les demandes sur des groupes de contribuables et sur des contribuables dont la domiciliation bancaire est inconnue. Il sera mis fin à l'échange de lettres du 11 février 2010 qui restreignait la portée des échanges d'information sur la détention de comptes bancaires. Une analyse est accessible dans le dossier que l'Agefi Actifs a consacré à la question dans le [n°598](#) du 12 juillet. Par ailleurs, une vidéo sur la procédure de régularisation est à consulter [ici](#).

Echange d'informations

La Commission européenne a proposé le 12 juin 2013 d'étendre l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales de l'Union européenne, dans le cadre de la lutte renforcée contre la fraude fiscale. En vertu de cette proposition de directive, les dividendes, les plus-values, toutes les autres formes de revenus financiers et les soldes de comptes seraient ajoutés à la liste des catégories faisant l'objet d'un échange automatique d'informations au sein de l'Union, qui est ainsi en train de mettre en place le système d'échange automatique d'informations le plus étendu au monde ([Lire l'article ici](#)). La Commission européenne a également enjoint la Belgique de [coopérer](#) dans la lutte contre la fraude fiscale. L'[OCDE](#) a esquissé la marche à suivre pour mettre en place l'échange automatique d'informations. De son côté, Paris a introduit une liste noire dès 2016. Les pays refusant l'échange automatique d'informations à des fins fiscales seront ajoutés à partir de 2016 dans la liste noire française des Etats et territoires non coopératifs, en vertu d'un amendement gouvernemental voté à l'Assemblée. La date d'application des modifications serait ainsi postérieure à l'entrée en vigueur de l'accord américain d'échange automatique d'informations (Fatca), prévue en septembre 2015. [Lire l'article](#).

Suisse

Berne [facilite](#) le transfert d'informations en cas de soupçon fondé de blanchiment. Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) pourra communiquer des numéros de comptes bancaires à des partenaires étrangers.

La Suisse enterre l'accord fiscal exigé par Washington. La loi d'urgence avait pour but de mettre entre parenthèses pendant un an le droit suisse, pour permettre aux banques incriminées par les Etats-Unis, de donner les noms de leurs collaborateurs ayant eu affaire avec des clients américains fraudeurs du fisc, ne respectant plus ainsi le secret bancaire. Les députés ont jugé que ces exigences américaines étaient inacceptables. [Lire l'article](#).

Liste HSBC

Bercy demandera des [explications](#) aux contribuables qui ont nié détenir des comptes non-déclarés

Rapport DGFIP

En 2012, 108.833 contribuables ont déclaré détenir des comptes bancaires à l'étranger et 246 perquisitions fiscales ont été réalisées. Consulter le [rapport d'activité](#).

UBS

L'ACP [sanctionne](#) UBS France pour l'insuffisance de son dispositif de contrôle de son activité transfrontalière.

Le groupe bancaire suisse UBS [mis en examen](#) pour démarchage illicite.